

Aziz Ballouche, Mohamed Lemine Ould Baba, Aude Nuscia Taïbi, Gérard Moguedet : « Protection et gestion intégrée de zones humides sahéniennes de Mauritanie. Lacs d'Aleg et de Mâl (Brakna) »

À partir d'une approche pluridisciplinaire, nous proposons un diagnostic de l'état de l'environnement dans des espaces sahéniens organisés autour des zones humides d'Aleg et Mâl, au sud-ouest de la Mauritanie dans le Nord-Sahel. Ces espaces sont actuellement exploités et gérés par les populations en systèmes agro-pastoraux fortement fragilisés par les sécheresses des années 1970 et 1980 et une forte pression sur leurs ressources. Un objectif de notre travail était de trouver les voies de prévenir les conflits entre des projets de protection et le développement local. Il a abouti à la conception d'un système d'aménagement et de gestion des ressources naturelles de type « gestion de terroir » qui favorise la restauration de leur potentiel, puis leur exploitation d'une manière durable et équitable par la population. À partir de cela une protection (inscription sur la liste Ramsar) pourrait prendre en compte les valeurs sociales, économiques et écologiques de ces zones humides d'importance internationale.

Mots clefs : Ressources naturelles _ Gestion de terroir _ Conflits _ Sécheresses – Sahel

André Bourgeot : « Démocratie locale, gestion participative et anthropologie. Le cas de la réserve de l'Aïr-Ténéré (Niger) »

L'objet, la conception et le contenu de cet article visent à dépasser les clivages académiques qui opèrent une opposition entre recherche fondamentale et recherche finalisée. Pour ce faire, il s'appuie sur une étude de cas qui est celle de la réserve naturelle nationale de l'Aïr Ténéré (RNNAT) dans le septentrion nigérien, tout en soulignant quatre séquences historiques qui caractérisent son évolution. La démarche utilisée est celle d'une anthropologie soucieuse des contextes historiques, géographiques et politiques. L'auteur repose sa démarche sur les catégories de pensée des Touaregs, sur leur système de représentations et d'utilisation de l'espace. Il accorde à la notion de terrains de parcours une valeur centrale en tant qu'unité d'observation et donc d'intervention potentielle par les populations d'usagers. Sur le plan de la gestion participative et de la démocratie locale, en accord avec les populations de cette aire protégée, en utilisant des métaphores endogènes, il propose la mise en place d'assemblées de terrains de parcours composées d'élus et chargées de gérer l'utilisation des ressources naturelles et le patrimoine culturel que recèle cette réserve peuplée d'environ 15 000 pasteurs nomades et agropasteurs. Ces transformations structurelles posent de nouveaux défis qui restent à relever.

Mots clefs : Catégories de pensées — Systèmes de représentations et d'utilisation de l'espace — Métaphores endogènes — Terrains de parcours

Pierre Boyzibu Ekhasa : « Épidémiologie-surveillance de la peste bovine en république démocratique du Congo. Prélèvements sanguins chez le buffle du parc national de la Garamba »

La faune sauvage ne constitue pas un réservoir pour la peste bovine. Son rôle se limite à sa contribution dans la dissémination de la maladie, par des contacts sporadiques avec les animaux domestiques dans une situation enzootique ou épizootique.

La faune sauvage est plus sensible que le bétail domestique à certaines formes de peste bovine, car on observe plus facilement les symptômes sur la faune sauvage que sur le bétail domestique.

Nous devons garder présent à l'esprit le fait que le virus de la peste bovine sait tirer profit des guerres, des troubles civils et des calamités naturelles. Tous ces désordres que nous vivons malheureusement en république démocratique du Congo entraînent des migrations intra- ou inter-étatiques du bétail, qui sert souvent de butin ou de provisions.

La faune sauvage n'étant jamais vaccinée, la détection d'anticorps dans un sérum signifie donc obligatoirement un contact avec le virus. Cela en fait donc une excellente population sentinelle pour la surveillance de cette maladie.

La capture et le prélèvement du sang chez 36 buffles dans le parc national de la Garamba en vue de faire des analyses sérologiques a permis de connaître l'évolution de la situation épidémiologique de la maladie. Cette étude sera complétée par des observations cliniques selon la procédure OIE (Office international des épizooties).

La république démocratique du Congo vient d'être déclarée indemne de l'infection de la peste bovine depuis mai 2006 par l'OIE.

Mots clefs : Analyses sérologiques — Migrations du bétail — Troubles civils et guerres

Françoise Claro, Bernard Faye, Jérôme Tubiana, Céline Sissler, Éric Pellé :
« Diversité faunistique sahélo-saharienne dans la zone du massif de Termit au Niger. Vers une nouvelle aire protégée ? »

Une mission réalisée fin 2002 dans la région du massif de Termit (Niger) par une équipe de l'Institut de Recherche pour le Développement, du Muséum national d'histoire naturelle et de la Société zoologique de Paris a permis d'évaluer la diversité faunistique et le statut de la grande faune de la région. Six espèces de reptiles, 28 espèces d'oiseaux et 16 espèces de mammifères ont été inventoriées.

L'absence d'observations d'oryx algazelle *Oryx dammah* et d'autruche *Struthio camelus* tend à confirmer la disparition de ces espèces dans cette partie du Niger.

En revanche, 36 addax *Addax nasomaculatus* ont été observés à Tin Toumma et selon les témoignages, une population de 50 à 100 individus y serait résidente. Les effectifs de guépard du Sahara semblent stables depuis vingt ans et sont évalués à 30-40 individus.

La valeur patrimoniale du site du massif de Termit est discutée dans la perspective de la mise en place d'une nouvelle aire protégée.

Mots clefs : Guépard — Addax — Massif de Termit — Patrimoine — Sahara

Jean-Claude Codjia, Marius Rodrigue Mensah Ekué, Salif Condé : « L'habitat du phacochère (*Phacochoerus africanus*) dans la forêt classée des Trois Rivières au Bénin »

Les caractéristiques écologiques de l'habitat du phacochère ont été étudiées dans la forêt classée des Trois Rivières au Bénin. Ce suidé sauvage, parent du porc domestique, est très apprécié par les populations et remplit les conditions d'une espèce dont il est envisagé de créer des élevages pour la consommation de viande de brousse.

Ouvrage issu du séminaire de Parakou (Bénin), 14-19 avril 2003,
organisé avec le soutien du gouvernement du Bénin, de l'Unesco, de la FAO, de l'IRD,
de la région Centre (France) et de la Banque mondiale

Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?

Conservation de la biodiversité
et développement

Éditeurs scientifiques
Anne Fournier, Brice Sinsin et Guy Apollinaire Mensah

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection Colloques et séminaires

Paris, 2007

Secrétariat et mise en forme du texte

Nathalie Claudé
Neza Penet
Anne Mouvet
Catherine Noll-Colletaz
Carole Marie

Traduction

Deborah Taylor

Reprise des illustrations

Christine Chauviat

Fabrication

Catherine Plasse

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Photo de couverture

© Julien Marchais, programme Enfants et éléphants d'Afrique – Des éléphants et des hommes « Groupe d'enfants de Boromo en classe Nature, réserve naturelle des Deux Balés, Burkina Faso »

Photo page 2 de couverture

© IRD / Jean-Jacques Lemasson – Sénégal. Vol de Sarcelles d'été (Famille: Anatidés, *Annas querquedula*). Première zone humide d'importance au sud du sahara, le parc national des Oiseaux du Djoudj (12 000 ha) est essentiel pour l'hivernage des migrateurs d'Europe du Nord et d'Afrique de l'Ouest (environ 3 millions d'oiseaux transitent, plus de 400 espèces dénombrées). Classé au patrimoine mondial de l'Unesco (1971) le parc national des Oiseaux du Djoudj compte parmi les premiers parcs ornithologiques du monde.

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2007

ISSN : 0767-2896

ISBN : 978-2-7099-1634-9